Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190315-0000020028-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 19/03/2019

Réception par le Préfet : 19/03/2019

Publication: 22/03/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-2-1 **Séance du** vendredi 15 mars 2019

PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR L'HABITATION D'UN PARTICULIER SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC-RHIN A CHALAMPÉ

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, RAPP, M. SCHITTLY, Mme VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS:

Mmes BOHN, PAGLIARULO, M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. WITH.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mars 2012,

- VU l'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin sur la période 2015/2017, signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014,
- VU l'avenant n° 3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 approuvé par délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-10-1 du 8 décembre 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP 2018-6- 10-7 en date du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 2023, signée le 2 juillet 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP 2018-7-10-12 en date du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 2023, signée le 23 juillet 2018,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015 et son avenant n°1 en date du 8 février 2018,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n° 2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation de la somme suivante :
 - 409,36 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC- (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du surcoût des travaux par les propriétaires concernés (Monsieur et Madame Jean-Paul BILLICH) pour l'habitation sise 22 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé;

- Précise que cette déconsignation fera l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité